



Je suspecte mon voisin de me voler mon électricité !

Par **Galou1801**, le **25/10/2014** à **13:47**

Bonjour,Voilà, je pense que mon voisin nous vole l'électricité, je m'explique cela fait 2 mois à peine que nous sommes installés dans un immeuble de 4 appartements et nous avons un tableau commun avec nos 4 compteurs électriques sur la même ligne dans l'ordre croissant des appartements. Mon voisin c'est le 3ème compteur et nous le 4ème. **Le sien ne tourne pas du tout** alors qu'il met la musique à fond toute la journée et nuit, il est chômeur et peut se le permettre. Et il est tout les jours là sans exception (Je suis en congé maternité dans l'attente d'un enfant, je suis donc en ce moment au repos et je peux donc constater cela). Alors que notre compteur à nous, **tourne beaucoup trop vite que la normale !** Ce n'est pas mon 1er appartement, je sais comment mon compteur est sensé tourner en l'occurrence comme celui des deux autres voisins et ce n'est pas du tout le cas !! On paye plus cher que ma belle famille qui vit à 4 dans une maison, on utilise pas nos chauffages, ni de gros électroménagers pour éviter justement une surfacture et je suis quelqu'un qui débranche sans arrêt les choses inutilisées. Et là, surprise ! On reçoit pour notre 2ème facture, une augmentation mensuelle d'une trentaine d'euros. Bref illogique ! Je me suis renseignée et j'ai bien remarqué qu'il y avait des arnaques de ce type de + en + régulièrement, ma question étant peut-il faire cela sans fil apparent car j'ai vu qu'il était possible de brancher un câble électrique sur un compteur mais là, non ! Si j'ai la preuve, quelles sont les démarches pour le balancer ?! Sachant également qu'on le taquine à juste ouvrir le tableau commun en montrant bien son compteur en vue de tous et que systématiquement, il descend le refermer comme s'il se reprocher quelque chose.

Merci d'avance pour vos réponses,

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **25/10/2014** à **15:24**

Téléphonez à ERDF pour qu'ils viennent expertiser votre compteur, sans rien dire à votre voisin, bien entendu.
En fonction des résultats de l'expertise si ceux-ci révèlent qu'il y a bien vol de courant électrique à vos dépens, vous déposerez une plainte contre lui pour vol d'énergie (c'est un délit passible du tribunal correctionnel), vous vous porterez partie civile et fixerez le montant de la consommation qu'il vous aura fait payer, ERDF pourra vous la calculer.

Par **Galou1801**, le **25/10/2014 à 15:55**

D'accord, merci !

Par **pat76**, le **27/11/2014 à 18:47**

Bonjour
Avez-vous essayé de couper votre compteur pendant que votre voisin écoute la musique?

Par **aguesseau**, le **27/11/2014 à 19:47**

bsr, nsi le branchement "sauvage" du voisin est fait avant disjoncteur, en coupant votre disjoncteur galou ne verra rien.
il faut que l'agent d' erdf enlève les fusibles d votre installation pour vérifier si votre compteur n'alimente que votre installation.
de la même manière, il peut enlever les fusibles de votre voisin pour vérifier si cela coupe le courant chez lui.
cdt

Par **Lag0**, le **28/11/2014 à 08:35**

[citation]si le branchement "sauvage" du voisin est fait avant disjoncteur, en coupant votre disjoncteur galou ne verra rien. [/citation]
Bonjour,
Un branchement sauvage entre compteur et disjoncteur d'abonné est impossible, du moins impossible à faire discrètement (les raccordements sont plombés et un seul câble peut exister entre ces 2 appareils).
Si branchement sauvage il y a, c'est souvent après disjoncteur.
Pour vérifier s'il y a un branchement sauvage, c'est assez simple, il suffit de couper toute consommation dans l'appartement (baisser tous les disjoncteurs du tableau en laissant le disjoncteur d'abonné en marche) et vérifier si le compteur tourne. Si oui, c'est qu'il y a encore une consommation existante quelque part.
Ensuite, pour affiner, comme dit plus haut, il suffit de couper le disjoncteur d'abonné et de voir si le voisin a toujours du courant chez lui (lumière, musique, télé, etc.).

Par **aguesseau**, le **28/11/2014 à 20:23**

le disjoncteur est installé en principe dans le logement donc il est difficile de faire un branchement sauvage directement sur l'installation privative. rnp ar contre, la liaison compteur - disjoncteur, installation qui fait partie de la concession, est en général, sur la plus grande longueur, dans les parties communes de l'immeuble ce qui rend possible des branchements illicites. rnl e coffret comportant les fusibles est en principe plombé (mais il peut ne pas l'être) et certains savent très bien déplombés un coffret et remettre le plomb sans laisser de trace, sachant que les plombages à la multi-prise ne sont pas exceptionnels. rntous les branchements sauvages que j'ai pu voir, étaient soit sur le branchement collectif, soit avant disjoncteur mais pratiquement jamais après le disjoncteur placé dans le logement.

Par **Lag0**, le **29/11/2014 à 10:17**

Quoi qu'il en soit, la technique pour s'assurer si un branchement sauvage existe reste la même, tout couper chez soi et regarder si le compteur tourne encore...

Par **wilfried09500**, le **13/10/2017 à 21:12**

bonjour que veux dire erdf moi je connais edf et en ce moment même le compteur de mon voisin tourne pas es-ce que erdf fait partie de edf ? rnrnes-ce l'expertise et payante ?

Par **TJDUBE**, le **17/03/2023 à 20:50**

moi le problème est que je suis locataire depuis 5 ans à cette adresse et ça fait 1 an qu'on nous a découvert que les chauffe-eau de mes 2 voisins du haut sont branchés sur mon compteur donc ça veut dire que je paie la consommation électrique de mes voisins je souhaite avoir un dédommagement pour cette raison ces faits plus de 9 mois que je communique ce problème avec mon propriétaire et qu'il a connaissance de cette situation mais ne fait aucune démarche

Par **BrunoDeprais**, le **18/03/2023 à 09:51**

Bonjour, rnrn rnrnIl sera difficile d'établir la consommation électrique de vos voisins, pour obtenir un dédommagement. rnrnVous pouvez toujours demander un constat d'huissier.